

PERMANENCES

Les permanences :

- Evrecy : Mercredi, 8h00-13h00, place du marché
- May-sur-Orne : Mercredi, 14h30-18h00, place de la Mairie
- Sainte-Honorine-du-Fay : Jeudi, 12h00-16h30, place Fourray
- Vieux : Jeudi, 17h30-19h30, place du marché
- Grainville-sur-Odon : Vendredi 14h00-18h00, parking de la 15ème division écossaise
- Fontaine-Etoupefour : Samedi, 8h30-12h00, place du marché

Créneau « été » :

De mars à octobre :

Les permanences auront lieu chaque semaine.

Créneau « hiver » :

De novembre à février :

Les permanences auront lieu la 1ère semaine de chaque mois.

Conditions d'accès :

Cette opération est réservée aux habitants de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.

Pièces justificatives obligatoires : Justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une carte d'identité (le livret de famille pour les mineurs sans carte d'identité).

Deux dossiers par foyers peuvent être pris en charge sur ces modalités dans la limite de 100 dossiers.

Pour que **OCoup2Pompe** prenne en charge votre vélo, vous devez prendre rendez-vous par téléphone.



Partenaire exclusif de l'opération

15 rue Saint Martin
14220 COMBRAY

Numéro de tel :
06 64 45 70 05

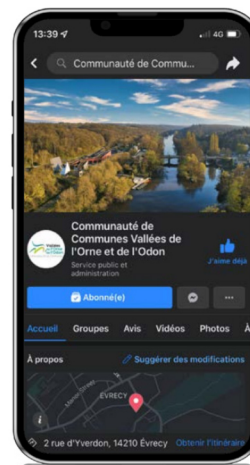
& RÉSEAUX SOCIAUX & CONTACTS



Retrouvez toutes les informations concernant notre Communauté de Communes et les différents services et compétences qui la composent, sur Facebook !



Flashez
moi !



Communauté de Communes
Vallées de l'Orne et de l'Odon

2 rue d'Yverdon
14210 ÉVRECY
Tél. 02 31 73 11 98
www.vallees-orne-odon.fr

À VOS VÉLOS !

& AIDE À L'ACQUISITION D'UN VÉLO RÉPARATION



Mettez vous
tous en selle !



2022 - 2023



AIDE À L'ACQUISITION D'UN VÉLO

1 Pouvez-vous bénéficier de l'aide de la Communauté de Communes ?

Vous pouvez bénéficier de l'aide, si vous êtes un particulier résidant sur la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.
Ne sont pas éligibles, les foyers ayant profité de l'aide en 2022.

2 Les vélos concernés avec ou sans assistance électrique :

- Vélo classique, roue de vélo motorisée
- Vélo cargo: biporteur, triporteur, vélo rallongé (longtail), etc.
- Vélo pliant
- Vélo adapté

Conseil : Pour une motorisation durable et de qualité sur les vélos à assistance électrique, le moteur préconisé est de conception européenne.

3 Quelles sont les conditions pour obtenir cette aide ?

- Les vélos doivent être neufs
- L'achat doit être réalisé auprès d'un vendeur / réparateur professionnel du cycle en Normandie (N° siret et adresse sur la facture faisant foi)
- Ne pas être cédé par l'acquéreur dans les 2 ans suivant son acquisition.

4 Montant de l'aide à l'acquisition vélo

- La subvention est sur conditions de revenus.
- Limitation à 2 aides par foyer.
- Aide cumulable avec les aides communales, départementales et prime vélo de l'Etat.

5 Le dossier et pièces justificatives :

La demande d'aide est à déposer sur le site internet de la Communauté de Communes :

Pièces justificatives obligatoires :

- Copie recto verso d'un document justifiant de votre identité (carte nationale d'identité, passeport ou titre de séjour en cours de validité)
- Relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal de l'acquéreur du matériel
- Facture d'achat du cycle mentionnant vos coordonnées, les références et le prix du matériel TTC ainsi que la date de facturation ou d'acquisition. La date de facturation est consécutive à la date de lancement de l'aide par délibération du conseil communautaire du 27 avril 2023.
- Avis d'imposition de l'année précédant l'achat du cycle (pour un achat en 2023, joindre l'avis d'imposition de 2022 sur les revenus de 2021). Fournissez l'ensemble des feuillets de votre avis. Vaut justificatif de domicile.

6 Le versement de l'aide :

Après transmission de votre dossier de demande d'aide complet en ligne, la Communauté de Communes effectue le versement par virement sur votre compte bancaire. Vous en serez informé par mail. Sans retour de notre part, soyez assuré que votre dossier est en cours de traitement.

7 Les aides complémentaires :

• Du Département du Calvados à partir du 20 septembre 2022, sous conditions de revenus.
Démarche en ligne : www.calvados.fr et au sein des Maisons France Services / Points info 14.

• De l'Etat, sur condition de revenus.
Démarches en ligne : <https://www.economie.gouv.fr/particuliers/prime-velo-electrique>

RÉPARATION

« Pour la rentrée, sortez les vélos du garage ! »



Ateliers de réparation itinérants

Infos pratiques :

L'objectif est d'organiser un atelier de réparation de vélos itinérant sur le territoire, visant à réparer des vélos sur rendez-vous préalable. Le diagnostic et le devis gratuit sont établis par le réparateur.

La Communauté de Communes participera à hauteur de **50€ TTC** sur le montant global de la facture. Si le montant des réparations est supérieur à **50€**, le reste sera à la charge de l'habitant.



Les types de réparation pris en charge dans cette opération

Les réparations proposées dans le cadre de cette opération concernent la remise en état et en sécurité du vélo.

Ainsi, les réparations éligibles à l'aide de la collectivité portent sur :
Les freins, les éclairages, les roues voilées, le changement des câbles et des gaines de freins et de dérailleurs, les réglages de dérailleurs, catadioptré, la sonnette.



Pour des trajets plus responsables